qu'au XIVe siècle (Cologne 1544). Teisserius (Antonius) Catalogus Auctorum qui librorum catalogos, indices bibliothecas; virarum litteratorum elogia, vitas, autorationes funebres scriptis consignarunt... cum Philippi Labbei Bibliotheca nummaria in duas partes tributa (Genève, 1583 et 1705), 1 vol.

Enantoten. (Manuscrit en latin) ouvrage de jurisprudence, 512 feuillets, 1 vol. Placcart du Roy nostre sire contenant deffence du cours de Florins d'or d'Allemaigne et de quelques autres espèces (Anvers 1627). Tableau du cabotage en 1388, 1 v., don du ministre des finances. Aspect de quelques maisons de Lille au commencement du XVIIe siècle, par Quarré-Reybourbon (Lille 1889), 1 v., l'Auteur.

Knocke, nouvelle station balnéaire du Nord par Quarré-Reybourbon (Lille 1889). 1 v., l'Auteur. La comptabilité raisonnée et les principales lois du code de commerce, par Emile Pollet, professeur de comptabilité. 2e éd. (Lille 1876). 1 v., don de l'auteur. Exercices pratiques et gradués de comptabilité commerciale (partie de l'élève) par Emile Pollet (Lille 1880), 1 v., don de l'auteur. La tenue des livres simplifiée par Emile Pollet (Lille 1889), 1 v., don de l'auteur. Brochures, journaux et vues photographiques se rapportant au crime de Pantin et à la biographie de Troppmann, 24 pièces, don de M. Sénélar, conseiller municipal. Annuaire statistique du département du Nord, années 1831, 1832, 1834, 1835, 1836, 1837, et 1843, 7 v., id.

Journal « La Brouette » années 1887, 1888 et 1889. Rédacteur : Jules Watteeuw, 1 v.; don du rédacteur. Etude sur les jets indestructibles et leur épuration, par MM. Gaillet et Huet, ingénieurs à Lille (Lille Danel 1884) 1 v.; don de M. Gaillet, l'un des auteurs. Epuration des eaux de vidange des fabriques avec utilisation des résidus, par Paul Gaillet, ingénieur à Lille (Lille Danel 1886) 1 v.; don de l'auteur. Vrai caractère des caisses de secours instituées par les Compagnies houillères, par Jules Marmottan (Paris Guillaumin et Cie 1870), 1 v.

Dictionnaire de musique, par J.-J. Rousseau (2 vol. in-12 1764). 2 v.; don de M. Octave Devaux, secrétaire-général honoraire de la mairie de Tourcoing. Nestoris Vottisiensium Anthorum Georgica, Bucolica et Gnomica poëmata quæ supersunt, texte grec, traduction en latin (Genève E. Vignon 1600).

Le transport des pigeons-voyageurs. — Nous recevons à ce propos la communication suivante :

« Chaque fois qu'ils expédieront des pigeons voyageurs pour un lâcher, les éleveurs isolés ou les sociétés colombophiles devront joindre à la feuille d'expédition une copie du récépissé de la déclaration qu'ils sont tenus de faire chaque année, à la mairie, en exécution de l'article 4 du décret du 13 septembre 1883, au sujet de lettre colombiers, du nombre de pigeons qui y sont élevés et des directions dans lesquelles ils sont entraînés.

» La production du *récépissé* de cette déclaration sera désormais indispensable pour que les agents des gares procèdent au lâcher ou livrent les pigeons au destinataire chargé de les mettre en liberté. »

Exploits de gamins. — Les écoliers dont les noms suivent ont fait pour 50 fr. au moins de dégâts en branches cassées à des arbres fruitiers, légumes et herbes piétinées, dans les terrains dépendant de l'ancienne ferme Desmettre, exploitée actuellement par M. Decottignies, rue du sentier: Louis Luten, 12 ans, Gabrielle Terrier, 11 ans, Arthur Lobet, 10 ans, Arthur Pollet, 8 ans, Auguste Vernmorkeck, 8 ans, Alexandre Vermeulen, 8 ans, demeurant rues Famelart, de la Ferme, des Mollès-Briques et place Thiers. Tous sont poursuivis, les parents civilement responsables.

Expulsés. — Un convoi de 15 expulsés à la suite de condamnations pour vagabondage, mendicité, infraction à des arrêtés d'expulsion, ont été conduits dans la journée de jeudi à la frontière de Mont-à-Leux.

En simple police. — *Audience du 12 juin.* — C'est M. Broquart, le successeur de M. Goubet qui siège pour la première fois. Ainsi que nous l'avons annoncé, l'audience se tient dans l'ancienne salle de la justice de paix, qu'il a fallu quitter autrefois parce qu'elle menaçait ruine. Rien n'est plus triste que cette salle : plus de plafond, murs lézardés. Néanmoins elle est bien plus commode que la grande salle des mariages, qu'on était forcé d'utiliser en toutes sortes d'occasions. Une remarque : les témoins prêtent maintenant serment devant un crucifix.

Le nouveau juge de paix rend presque toujours ses jugements en valeur de journées de travail.

L'audience est assez chargée, non par le nombre de causes, une quarantaine; mais il a fallu entendre beaucoup de témoins.

D'abord les affaires de jets de corps durs, et de passage dans les récoltes, dont les inculpés sont des gamins, et même des grandes personnes : 2 et 3 fr. C'est à cette dernière peine qu'est condamné Jules B..., qui prenait plaisir à crever, à coups de cailloux, les lanternes vénitiennes de la Place Thiers.

Comme d'habitude les affaires de violences et tapage injurieux prennent la grande place, et il en est quelques-unes qui ne manquent pas d'intérêt. Ecoutez cette simple histoire, et dites s'il est possible de pousser plus loin l'infamie: L'inculpée est Florine D..., jeune fille de 22 à 23 ans. Comme témoins un sieur M..., 24 ans, et une autre fille, Clotilde, de 21 ans. C'était le jour de l'Ascension ; et les deux témoins avaient décidé d'aller entendre une *couple* de chansons, à un café concert de la rue de Menin. Ces deux témoins viennent déclarer à l'audience, que Florine leur a donné des coups de bâton !

Voyons maintenant l'inculpée: « *j'ai un enfant qui* a déjà 5 ans. M... et Clotilde, sa nouvelle amie, ne font que me *dépriser*.

Ils étaient à deux, le jour de l'Ascension, quand ils rencontrent mon enfant et *ils lui disent* : «Avertis ta mère qu'à telle heure, nous passerons à la badine devant sa maison. » Et ils l'ont fait, comme ils l'ont dit, M. le juge; et ce n'était pas leur chemin de passer par chez moi; ils ont fait exprès un long détour! En les voyant je n'ai pu me contenir; j'ai saisi la canne de M... et j'ai frappé sur tous les deux. »

Est-il besoin de dire ce qu'est le sieur M... à l'enfant de 5 ans ? Florine D... est condamnée à trois journées de travail. Quant aux deux témoins on leur remet leurs citations, et ils s'empressent de s'en aller côte à côte en toucher le montant au café Louis. Ils ont bien gagné leur salaire !

— « Mon mari, quand il a bu est une vraie bête féroce », dit la femme F..., demeurant rue Fosse-aux-Chênes à Roubaix. Au commencement de la dernière grève, elle était venue apporter à dîner à son homme, qui travaillait chez M. Lorthiois ; mais il n'avait pas paru à l'atelier, et elle le trouva dans un cabaret voisin. Elle insulta alors cabaretier et cabaretière, disant qu'ils tenaient une maison mal famée et qu'elle allait aussitôt écrire au président de la République, pour la faire fermer! — 2 journées de travail.

— Hortense N..., du Clinquet, est entrée dans un cabaret, un couteau grand ouvert; elle en voulait à deux femmes qui s'y trouvaient. Elle n'est, heureusement, bornée à les frapper avec le manche de son arme. Cependant l'une d'elles a été assez sérieusement atteinte et réclame des dommages-intérêts. 2 journées de travail.

— Jules B... est condamné à 1 jour de prison pour violences sur une de ses voisines.

— Même peine à Jules R..., de la Croix-Rouge, un maçon qui a à moitié assommé un ouvrier qui ne lui disait rien.

— Il serait bien extraordinaire qu'une audience ait lieu sans qu'il soit question de la place de Notre-Dame de Lourdes, et, chaque fois, on est sûr de voir arriver des femmes et des filles comme témoins.

Nous avons relaté les faits qui donnent lieu à l'affaire d'aujourd'hui, et nous nous bornerons à dire que le cafetier G..., qui a déjà été condamné pour violences, le 10 avril dernier, attrape cette fois, outre 4 fr. d'amende pour le tapage, un jour de prison pour les violences.

Le peintre Louis H... a été condamné à 3 journées de travail et 4 francs. Quant à Gustave V..., garçon brasseur, un brave flamand, dont tout le rôle paraît avoir consisté à séparer les combattants, il a été acquitté.

— Et notre ancienne connaissance, Hortense P..., femme P..., plus connue sous le nom de marchande *de fin bleu*. La voilà encore une fois poursuivie pour ivresse, violences et tapage. Elle ne comparaît pas aujourd'hui; mais elle a envoyé une belle et touchante lettre « *A M. le Juge*», lui annonçant qu'elle était entrée, pour n'en plus jamais sortir, dans le giron conjugal ; qu'elle serait à l'avenir un modèle de sobriété, de convenance et de douceur ; et qu'elle demandait 10,000 fois (sic), pardon à la justice des hommes.

Cette lettre est apostillée par le mari, qui, lui aussi, demande dix mille (sic) pardons pour sa moitié et se *porte fort* pour elle;

Mais la récidive est là ; le 24 avril dernier Hortense était condamnée à six jours de prison. Cette fois elle en est quitte avec 3 fr. pour les violences, 2 pour le tapage et 1 jour de prison pour la récidive.

Helluin. — L'une des deux ventes inscrites au rôle du tribunal de Lille, mercredi, concernait Helluin.

Une maison, sise à Helluin, comprenant trois logements à usage de journaliers, érigés sur et avec 29 ares 83 centiares de terrain, mise à prix 1,200 fr., a été adjugée 1,250 fr. à Me Bulteau.

LILLE

La Chambre syndicale des distillateurs agricoles de la région du Nord s'est réunie mercredi. M. Hanicotte, président, propose de voter des remerciements à MM. les préfets du Nord et du Pas-de-Calais, à MM. Méline et Viger et aux députés du Nord et du Pas-de-Calais qui ont soutenu leurs revendications au sujet des droits à imposer aux maïs, riz, mélasses de provenance étrangère.

Les membres présents acceptent cette proposition à l'unanimité et décident que ces remerciements seront envoyés à chacun d'eux.

M. Waymel, vice-président, dit que M. Hanicotte, qui s'est dévoué depuis si longtemps à la formation du Syndicat et à la défense de ses intérêts, mérite aussi, au premier chef, les remerciements des distillateurs pour l'énergie qu'il n'a cessé de montrer dans les luttes.

M. Hanicotte remercie M. Waymel de ses bonnes paroles et le prie d'en faire partager le bénéfice à M. Sénéchal, secrétaire, qui l'a accompagné dans ses nombreux voyages à Paris.

Tous les membres présents s'associent à ces paroles et félicitent MM. Hanicotte et Sénéchal de l'heureux résultat de leurs démarches.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, un maréchal des logis chef du 1er bataillon d'artillerie de forteresse s'est présenté au commissariat du 5e arrondissement, accompagné de M. Delplanque, tourneur en bois, demeurant rue de Dunkerque, cour Hochedez, n° 2.

Ces personnes avaient ramassé sur le quai de la Basse-Deûle une tunique et un képi appartenant à un soldat d'infanterie.

Dans une des poches, on a trouvé une permission de dix jours au nom du sieur Félix-Eugène Demals, soldat au 154e de ligne, à Belfort.

Sur un petit agenda, ce dernier avait écrit quelques lignes dans lesquelles il manifestait le désir d'être enterré dans la même tombe que son père, décédé il y a quelques années.

Demals est originaire de Fives, où sa famille demeure rue Stien. Les recherches faites pour retrouver son cadavre n'ont donné jusqu'ici aucun résultat. Il est donc impossible de dire si l'on se trouve en présence d'un suicide ou d'une simple disparition.

L'affaire Doby. — Nous apprenons que lundi soir, au moment où MM. de Brix, juge d'instruction, et Gallian, commissaire central, se transportaient à l'estaminet Doby, rue du Palais, pour interroger la pauvre femme du garçon de recettes, M. Jacquemont, commissaire du 8e arrondissement, opérait une perquisition à Fives, au domicile de M. Devaux, le beau-frère de Doby.

Comme celle effectuée à l'estaminet de la rue du Palais, cette perquisition n'a abouti à aucun résultat.

M. Bleuzé, l'agent parisien qui vient de faire un voyage en Belgique et en Hollande est retourné à Paris, non pas samedi soir, comme on l'avait d'abord annoncé, mais mardi soir. Il doit, du reste, revenir prochainement.

Rien de nouveau à signaler aujourd'hui au sujet des recherches faites pour retrouver le soi-disant complice de Doby dont nous avons parlé dans notre dernier numéro.

Mort d'un conseiller d'arrondissement. — On annonce la mort de M. Poulnot, conseiller d'arrondissement du canton-Est de Lille, ancien chef de la gare de Fives, décédé jeudi.

M. Poulnot, qui professait des opinions politiques avancées, ne siégeait au conseil d'arrondissement que depuis les élections du 28 juillet 1889.

A cette époque, il avait été nommé, avec un programme radical, par 2,016 voix contre 669 à M. Legrand, candidat collectiviste, et 700 suffrages éparpillés sur divers noms. Il n'y avait eu que 3,365 votants sur 5,100 électeurs inscrits.

M. Poulnot était le beau-frère de M. de Gercy, sous-chef à la gare centrale de Lille.

Une regrettable affaire. — Une affaire des plus regrettable, dans laquelle un officier de la garnison de Lille, oubliant la réserve à laquelle l'astreint sa qualité, a joué un triste rôle, s'est passée à Canteleu-Lambersart, mercredi vers 9 heures 1/2 du soir.

Voici des renseignements précis sur cette triste affaire.

M. Alfred Loock, 34 ans, messager à Merville, avait arrêté son chariot sur la route de Dunkerque, à hauteur de l'estaminet Leblanc, et chargeait des marchandises destinées à ses clients.

De chaque côté de la route stationnait des voitures, et pour se rapprocher le plus possible de l'estaminet, Loock avait légèrement fait obliquer ses chevaux, la tête dirigée vers le milieu de la chaussée.

A ce moment arriva, conduisant une victoria, M. François, Henri, lieutenant au 43e régiment d'infanterie.

Comme il ne pouvait passer, le lieutenant invita le messager à déplacer son chariot afin de laisser à la victoria un passage suffisant. Le messager répondit que son chariot contenant 5,000 kilog., ce n'était pas chose facile que de le déplacer pour le replacer ensuite, que du reste il suffisait d'un peu de patience, le chargement devant être effectué dans cinq minutes.

L'officier ne se rendit pas à ces observations, qui étaient pourtant très justes, et descendant de sa voiture, il s'avança vers les chevaux du messager, qu'il chercha à détourner de sa route. Loock l'en empêcha.

M. François, qu'avait vivement irrité cette résistance, laissa alors échapper quelques paroles des plus vives et assez malsonnantes, et retournant vers sa voiture, il y prend son sabre, dégaîne, et s'avance vers Loock en lui disant: *Je t'enfile comme une grenouille.*

Le messager, qui a montré dans cette affaire beaucoup de calme et de sang-froid, fait observer à l'officier qu'on n'enfile pas les gens. Mais celui-ci pour toute réponse, lui envoie un violent coup de pointe qui atteint le messager à l'aine gauche.

Le coup fut si violemment porté que le sabre se *brisa en trois morceaux, dont un resta dans la* blessure.

Le messager perdant son sang en abondance, put rentrer seul à l'estaminet.

Le cabaretier, courant alors après l'officier, le pria de retourner sur ses pas, lui disant que Loock était gravement blessé.

M. François retourna à l'estaminet, et à la vue de sa victime il revint au calme. Il fit aussitôt appeler un pharmacien, M. Macquart, ainsi que M. le docteur Richard qui accourut en toute hâte.

La blessure est assez grave. Un centimètre plus haut, a déclaré le médecin, elle aurait été mortelle. En tout cas, le malheureux gardera la chambre assez longtemps.

Loock est marié depuis un mois seulement. Sa femme est venue le voir hier.

On a retrouvé dans le couloir d'un estaminet le fronton de sabre attenant à la poignée; cette partie de l'arme ainsi que celle qui a été retirée de la blessure, a été déposée à la gendarmerie. Le tronçon intermédiaire a disparu.

CONCERTS & SPECTACLES

La matinée enfantine avec projections lumineuses scientifiques et amusantes organisée par notre concitoyen, M. J.-B. Glorieux, jeudi, à trois heures de l'après-midi, à l'Hippodrôme, a obtenu un grand succès. Quinze cents enfants environ des différentes écoles de la ville étaient accourus.

Les vues des principaux monuments et curiosités du monde, projetées sur un écran formant un tableau de 28 mètres carrés ont particulièrement intéressé le jeune auditoire qui paraissait enchanté de traverser successivement la Suisse, l'Italie, la Russie, l'Espagne, l'Angleterre, la Belgique etc. etc.

L'incendie du Palais des Tuileries, l'éruption du volcan, l'Etna et plusieurs effets de lune et d'incendie ont soulevé dans la salle de frénétiques applaudissements.

L'orphéon *La Cigale* donnera une soirée intime à ses membres honoraires, le dimanche 15 juin, à 6 heures précises, en son local, estaminet du *Blanc-Four*, 202, rue de Lannoy. En voici le programme :

Première partie. — 1. *Barcarole*, chœur (Saintis), *La Cigale* ; 2. Romance, Vital Barbier; 3. *Mam'zelle Lise*, H. Delcroix ; 4. *L'Hiver* (Burty), G. Dutrieux; 5. Air varié sur clarinette, C. Meurin; 6. *Soupir de Faust*, G. Vanhoorden ; 7. *La fête du village*, scène comique, Aug. Preux et Leclercq.

Deuxième partie : 1. *Voici l'Aurore*, chœur (Saintis), *La Cigale*; 2. *Toujours seul*, Louis Allard; 3. *Sur les Lagunes*, Preux père et Barbier, 4. Chansonnette, Debrille; 5. *L'Oubli*, Alfred Lagasse; 6. *En changeant de garnison*, Auguste Preux. Le piano sera tenu par M. Lagasse.

CONSEIL DE PRÉFECTURE DE LILLE

Présidence de M. PAIN

La Compagnie du canal de l'Espierre

Dans un de nos derniers comptes-rendus nous avons indiqué quelles étaient les conclusions, tant de la Compagnie du canal de l'Espierre que des villes de Lannoy et de Lys-lez-Lannoy.

La Compagnie demanderesse a demandé au conseil de préfecture de faire procéder à une expertise. Les villes défenderesses ont conclu également à une expertise, mais dans des conditions quelque peu différentes.

Voici les termes exacts de l'expertise demandée par la Cie du canal de l'Espierre contre la ville de Lannoy :

« Plaise au Conseil de préfecture de nommer des experts avec mission de dire :

» 1° Si la ville de Lannoy a fait ou autorisé depuis la concession accordée à la société de l'Espierre des travaux ayant pour objet de faciliter l'écoulement des eaux ménagères fluviales et industrielles dans le riez de Leers qui traverse son territoire et modifiant le régime de ce cours d'eau.

» 2° Si la ville de Lannoy a effectué, autorisé ou imposé sur son territoire des balayages ou chasses d'immondices pour les refouler chez les riverains inférieurs et de là dans le canal de l'Espierre.

» 3° Si, par le fait de ces travaux balayages ou chasse le canal de l'Espierre a été envasé.

» 4° Evaluer l'envasement et le préjudice causé depuis le dernier dragage effectué en 1886.

» 5° Quels travaux sont nécessaires pour mettre un terme au dommage causé. »

Les mêmes conclusions ont été prises contre la commune de Lys-lez-Lannoy.

Nous donnerons demain les termes de l'expertise entamée par les villes défenderesses.

MAITRE POINTU.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du jeudi 12 juin

Présidence de M. HEDDE, vice-président

Emile Lergant, de Tourcoing, est poursuivi pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Le père du prévenu ayant fait, selon les prescriptions de la loi, les déclarations nécessaires pour obtenir la nationalité française, Emile Lergant se croyait aussi Français. Malheureusement pour lui, il était majeur au moment où son père est devenu Français, et les formalités remplies par son père n'ont pas eu de force à son égard.

Six jours de prison.

— Un an et un jour de prison à Joseph Vanhulst de Roubaix qui a abusé d'une jeune fille sur la voie publique.

— Six mois de prison à Louise Petit de Roubaix pour vol.

Un sieur X..., marchand de charbon à Roubaix, avait été condamné à un jour de prison en simple police. Un de ses concurrents, son homonyme, fit insérer dans le journal *l'Avenir de Roubaix-Tourcoing*, une note par laquelle il prévenait le public qu'il n'avait rien de commun avec le sieur X..., condamné à un jour de prison par le Tribunal correctionnel de Lille.

Le sieur X... poursuivit en diffamation l'auteur de cette note et le gérant de l'*Avenir*.

Le tribunal déclare que le gérant de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* ne peut en l'espèce exciper de sa bonne foi et il l'a condamné à 25 francs d'amende et à 100 francs de dommages-intérêts solidairement avec l'auteur de la note qui a été condamné à une amende de 50 francs.

MAITRE POINTU.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audiences des mardi 10 et mercredi 11 juin

DIVULGATION DE SECRETS DE FABRIQUE

Les tapis de Smyrne

L'arrêt

que la Cour a rendu le lendemain des plaidoiries, peut être ainsi résumé :

« Attendu que la maison Rombeau et Monnier, voulant se livrer à la fabrication des tapis de Smyrne, se rendit acquéreuse de métiers à Tournai, y prit également à son service des ouvriers et fit d'actives recherches; Qu'elle parait avoir atteint une bonne répartition du travail, un bon choix des laines et d'autres éléments pouvant être considérés comme un secret de fabrique ;

» Attendu que Kin a appris la contexture du point noué à Flament, sur un petit métier monté dans les dépendances de l'usine de MM. Lorthiois frères, puis sur un plus grand établi dans une chambre louée chez un tiers; Que ces métiers ont successivement servi au travail et à la confection de quelques échantillons de tapis ;

» Mais attendu que la contexture du point noué est connue de très ancienne date ; Que, quelque blâmables et si peu délicats que puissent être les agissements de Kin et le fait par lui d'avoir appris ce point à Flament, il n'est cependant pas établi qu'il ait révélé à celui-ci des procédés propres à la maison Rombeau et Monnier, et seuls susceptibles de constituer des secrets de fabrique ;

» Que Kin, ouvrier de second ordre, n'a jamais pu être initié à la répartition du travail dans cette maison au choix des laines, à leur combinaison et à leur teinture, de façon à pouvoir, par des révélations, mettre Flament à même de produire des tapis vraiment similaires;

» Que les tapis confectionnés diffèrent essentiellement de ceux de MM. Rombeau et Monnier ; que ce sont simplement des tapis du genre velouté que Flament aurait pu faire, en s'adressant à n'importe qui sachant le point noué;

» Qu'en admettant même que Kin ait communiqué à Flament des laines provenant de chez ses patrons, cette communication était insuffisante pour initier ce dernier à leur composition ou au mode employé pour les colorier.

» Que ce qui peut constituer un secret de fabrique, n'a donc pas été divulgué ;

« Par ces motifs, la Cour *acquitte* Kin et Flament et les renvoie de la poursuite sans frais.»

NORD

Assises du Nord. — Par décision de M. le ministre de la justice, M. Hibon, conseiller à la Cour de Douai, a été nommé président des assises du Nord, pour la prochaine session qui s'ouvrira en août.

D'autre part, la chambre d'accusation a renvoyé devant le jury, pour vol qualifié, les nommés Jules Salva et Aftarchique, sujets russes. C'est la seconde affaire jusqu'à présent.

Le duel de Feignies. — Le duel Marcel-Duval a-t-il eu lieu, oui ou non ?

Nous commençons à espérer qu'il n'en est rien. Une dépêche parvenue à la préfecture du Nord déclare en effet qu'on ne sait rien à la frontière de cette affaire et qu'aucune autorisation pour le transport du corps de M. Duval n'a été délivrée jusqu'à présent.

D'autre part, l'*Eclair* de Montpellier, ville dans laquelle aurait eu lieu l'enterrement de M. Duval, est silencieux au moins sur ces obsèques, qui n'auraient pas manqué d'attirer l'attention publique.

Les renseignements de la *Bataille*, en admettant qu'ils contiennent un fond de vérité, renferment donc des détails absolument inexacts.

La fête d'Hondschoote. — Le ministre de la guerre, ou, ce qui est plus certain, son représentant, arrivera à Hondschoote à une heure, et sera reçu officiellement à l'hôtel de ville.

A deux heures, inauguration du monument commémoratif de la bataille d'Hondschoote.

Cantate chantée par la société chorale la *Jeune France* de Dunkerque.

Poésie déclamée par M. Charles Manso, poëte lillois.

Voici le nombre des sociétés qui prendront part au défilé : 25 sociétés de musique et 14 compagnies de pompiers

Bailleul. — *Les incendies dans les campagnes.* — Les cultivateurs continuent à être terrorisés. Depuis trois mois, plus de trente fermes et non les moins importantes, sont devenues, dans les environs, la proie des flammes. Les fermiers sont obligés d'exercer eux-mêmes, à tour de rôle, une surveillance dans les campagnes pour empêcher que des mains criminelles ne viennent incendier leurs propriétés. Il est même certains cultivateurs qui ont cru prudent de transporter soit à Hazebrouck, soit à Bailleul, soit à Merville ou dans quelque autre localité, tout ce qui constitue leur mobilier.

Le coup fut si bien comblé et les esprits sont très surexcités contre l'administration préfectorale qui ne songe nullement à prendre des mesures pour faire surveiller les campagnes et découvrir les auteurs de ces abominables attentats.

Il est à remarquer que, dans les nombreux incendies qui désolent l'arrondissement d'Hazebrouck, le feu se déclare aux quatre coins de la ferme en même temps. Le plus souvent aussi les flammes prennent naissance dans le fumier qui se trouve habituellement placé dans la cour intérieure des bâtiments. C'est ce qui s'est produit mardi dernier, chez M. Dubaele, cultivateur à Merris. Un ouvrier qui se rendait à son travail a aperçu, en passant devant cette propriété, des bouffées de fumée s'échapper du fumier. Il a donné aussitôt l'alarme et le feu a été rapidement éteint ; quelques minutes plus tard on aurait eu un nouveau sinistre à déplorer.

Le même jour, une ferme occupée par M. Deneut et située dans le quartier du *Noir Moulin*, au *Ravelsberg*, a été détruite de la même façon; ceux qui l'habitaient étaient partis le matin au marché de Bailleul et quand ils en sont revenus, ils n'ont plus trouvé de leur habitation qu'un monceau de débris fumants.

Un fait qu'il est utile de signaler c'est que les matières inflammables dont se servent les malfaiteurs ne s'allument qu'au contact de l'humidité. Ce sont, croit-on généralement, des fusées ou des cartouches de potassium, lancées ou sur les toits de chaume, ou dans les fumiers, ou encore dans les écuries et le feu ne se déclare bien souvent que plusieurs jours après, alors que les engins incendiaires ont eu le temps de s'humecter. Les malheureux cultivateurs sont dans la désolation et demandent à grands cris que cette situation prenne fin.

Plus soucieuse des intérêts des populations flamandes que ne se montre l'administration préfectorale, dont l'insouciance, en cette occasion, est sévèrement jugée, la société d'agriculture de Bailleul, s'est réunie, comme on sait, mardi dernier, à la mairie de cette ville et a décidé, aidée en cela du concours de la municipalité de Bailleul et de celles des communes voisines, de recueillir une somme qui formera une forte prime à offrir à celui ou ceux qui dénonceraient ou découvriraient les auteurs des incendies qui, depuis trois mois, ruinent les campagnes, ou qui fourniraient à la justice des indices de nature à la mettre sur la trace des coupables. C'est là une excellente idée que les compagnies d'assurances feraient bien d'imiter à leur tour.

Ajoutons que, parmi les arrestations opérées, aucune n'a été maintenue. Un seul individu, contre lequel il y a, paraît-il, de graves soupçons, est encore actuellement à la prison d'Hazebrouck : c'est le nommé Deconinck, ex-garde-champêtre à Méteren.

TRIBUNAUX

Paris, 12 juin. — La cour d'assises de la Seine a condamné aujourd'hui aux travaux forcés à perpétuité, le nommé Gaspard Kieffer, âgé de 22 ans, qui avait assassiné sa maîtresse Marie Neu.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille HESPEL-TRUFFAUT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri-Joseph HESPEL, trésorier de la Fabrique de l'église de Lys-lez-Lannoy, ancien conseiller municipal et adjoint au Maire, décédé à Lys-lez-Lannoy, le 11 juin 1890, dans sa 83e année, administré des Sacrements de notre mère la *Ste-Eglise*, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 14 courant, à 10 heures, en l'église de Lys-lez-Lannoy. — L'assemblée à la maison mortuaire, ferme du Gauquier, hameau de Cohem, à 9 h. 1/2. L'Obit du mois sera célébré le mercredi 16 juillet, à 9 heures 1/2, en ladite église.

Les amis et connaissances de la famille SOYEZ-MEURISSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Edmond SOYEZ, décédé à Roubaix, le 12 juin 1890, à l'âge de 42 ans et 8 mois, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le samedi 14 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 183.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 17 juin 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Florentine HELBAUT, épouse de M. Arnould-Joseph QUIÉVREUX, décédée à Roubaix, le 9 mai 1890, dans sa 84e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'estomac malade

Quand l'estomac est malade il y a réaction au cerveau; on devient triste, morose, abattu. N'attendez pas plus longtemps, ayez recours aux **PILULES GICQUEL**; elles dégageront le cerveau, l'estomac et les intestins; elles vous éviteront : manque d'appétit, maux de tête, étourdissements, congestions, névralgies, migraines. Très efficaces aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies l'on trouve les **PILULES GICQUEL**, à 1 fr. 50 la boîte. 229292d

A. BOUTRY, ENTREPR
36, Rue de l'Espérance
ROUBAIX
TRAVAUX PUBLICS & PARTICULIERS
PAVAGES, Sables et Graviers
VOIES FERRÉES
TERRASSEMENTS & NIVELLEMENTS
COUVERTURE
Zinguerie & Plomberie

Les CIGARETTES INDIENNES de GRIMAULT et Cie sont le remède le plus efficace connu contre l'asthme, l'oppression, l'insomnie et le catarrhe chronique. Chaque cigarette porte la signature Grimault et Cie. 42887—21605

MARCHÉS A TERME

Cours du 13 Juin 1890

LAINES PEIGNÉES

MOIS de LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE SUPRA IRRÉDUCTIBLE		TYPE 1 QUAL. A FABRIQUE		TYPE 2 QUALITÉ COURANTE		Peignés d'Australie — TYPE A Q. COUR. A CHAINE		TYPE B Q. B. M. A TRAME		TYPE C Q. SEC. A TRAME		TYPE A B QUAL. P. TEINTURE		ANVERS (par voie télégraphique) — Peignés Buenos-Ayres — Français A		Allemands B		Allemands M	
	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	....	....	5.40	5.35	5.35	5.25	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.30	5.25	....	....
Février	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.275	5.25	....	....
Mars	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.275	5.25	....	....
Avril	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Mai	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Juin	....	....	5.175	5.50	5.40	5.40	5.75	5.70	5.75	5.50	....	....	5.60	....	....	....	5.425	5.35	5.65	5.50
Juillet	....	....	5.15	5.45	5.40	5.30	....	5.675	5.75	5.45	....	....	....	5.60	....	....	5.375	5.35	5.65	5.50
Août	....	....	5.45	5.40	5.40	5.30	....	5.675	5.75	5.45	....	....	....	....	....	....	5.35	5.325	5.65	....
Septembre	....	....	5.45	5.40	5.40	5.30	....	5.675	....	....	....	....	5.50	5.60	....	....	5.35	5.275	....	....
Octobre	....	....	5.45	5.40	5.40	5.30	....	....	....	....	....	....	5.75	5.60	....	....	5.325	5.275	....	....
Novembre	....	....	5.45	5.40	5.40	5.30	....	....	....	....	....	....	5.75	5.60	....	....	5.325	5.275	....	....
Décembre	....	....	5.45	5.40	5.40	5.30	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.325	5.25	....	....

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS de LIVRAISON	LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers (MARCHS)		TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers (MARCHS)		REIMS (par voie télégraphique) — Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique		TYPE 2 Qual. courante		TYPE SUPRA irréductible		Peignés d'Australie — TYPE A Qual. courante à chaine		TYPE B Qual. b. moyen. à trame		TYPE C Qual. second. à trame		LE HAVRE par télégraphe — B.-Ayres Prima b. cour. 36 0/0		ANVERS par télégraphe — B.-Ayres Prima courante 34 0/0	
	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour	Cote précéd	Cote dujour
Janvier	5.30	5.25	....	....	....	....	....	....	....	....	5.75	....	5.50	....	....	....	1.605	1.61	....	....
Février	5.30	5.25	....	....	....	....	....	....	....	....	5.75	....	5.50	....	....	....	1.605	1.61	....	....
Mars	5.275	5.25	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.605	1.61	....	....
Avril	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	1.605	1.61	....	....
Mai	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....
Juin	4.35	4.30	....	....	....	....	....	....	....	....	5.80	....	5.45	....	....	....	1.61	1.61	1.55	1.55
Juillet	4.35	4.30	....	....	....	....	....	....	....	....	5.80	....	5.50	....	....	....	1.61	1.61	1.55	1.55
Août	4.325	4.30	....	....